



Séance du CONSEIL MUNICIPAL de QUATZENHEIM du 09 NOVEMBRE 2020

Sous la Présidence du Maire, Jacky WAGNER

Présents : Philippe ADAM, Sylvie BARON, José CEBADERO, Clarisse FREYSZ, Josette PRIM, Pascaline HAMM, Hubert HOELTZEL, Damien LACOURT, Bernard HOUPERT, Monique MERKLING Sylvain RAUCH, Julien RIEHL, Laurent STOCK, Frédéric WANNER.

Le Maire a souhaité la bienvenue aux conseillers et à la représentante de la presse.

Nous vivons actuellement une drôle de période. Nous devons faire face à l'épidémie de la COVID 19 mais également à des actes inqualifiables et injustifiables comme celui de l'assassinat de Samuel PATY ou encore celui de 3 personnes qui ne demandaient rien d'autre qu'à pouvoir prier dans leur église.

Face à ces situations nous avons, nous élus, mais également tous les citoyens, un devoir ; celui de rester debout face à ces personnes qui ne cherchent qu'à nous diviser et nous faire peur. Nous devons rester solidaires et unis pour défendre la république et la démocratie.

Nous comptons sur le gouvernement pour trouver rapidement des solutions contre l'islamisme radical et toute autre forme de radicalisme.

En mémoire aux victimes le Maire invite les conseillers à observer une minute de silence en mémoire de l'enseignant Samuel PATY et des trois victimes du terrorisme à Nice. Nadine DEVILLERS, Simone BARRETTO SILVA et Vincent LOQUES.

1 e point

Parole aux habitants ; pour les raisons sanitaires le conseil ne peut pas accueillir de public ce soir

2 e point Désignation secrétaire de séance ; Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré désigne Frédéric WANNER secrétaire de la présente séance, assisté par Mme Marie-Hélène SCHOTT.

3 e point . Approbation du compte rendu de la réunion du 29 septembre 2020. Approuvé à l'unanimité

4 e point Désignation de la commission d'appel d'offres suite à l'annulation de la délibération par le Tribunal Administratif de Strasbourg pour erreur de droit ;

Sur requête de la préfecture du Bas-Rhin, le Tribunal Administratif de Strasbourg a annulé la délibération prise par notre conseil le 10 juillet dernier. La raison étant que nous avons élu 4 titulaires et aucun suppléant.

La commission est composée :

Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires

Le Conseil Municipal, Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales, Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics, Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, À l'unanimité des voix,

Désigne : Julien RIEHL en tant que président de la commission d'appel d'offres, Laurent STOCK, José CEBADERO et Hubert HOELTZEL en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres.



Séance du CONSEIL MUNICIPAL de QUATZENHEIM du 09 NOVEMBRE 2020

Désigne : Philippe ADAM, Sylvain RAUCH et Damien LACOURT en tant que membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Prend acte que, conformément à l'article 22-III du Code des Marchés Publics, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier ;

Prend acte également, qu'il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions mentionnées ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit ; Prend acte que, conformément à l'article 22-IV du Code des marchés publics, en cas de partage égal des voix délibératives, le président a voix prépondérante.

5 e point . Délibération pour la régularisation titres 2019 ; décision modificative au budget 2019 pour alimenter le chapitre recettes 13.

En 2019, il y a eu des recettes aux comptes 1331 Fonds affectés à l'équipement amortissable " Dotation d'équipement des territoires ruraux", et 1337 Fonds affectés à l'équipement amortissable " Dotation de soutien à l'investissement local".

Or, selon l'instruction M14, les recettes figurant sur ces comptes doivent obligatoirement faire l'objet d'une reprise en section de fonctionnement en 2020, et ce en parallèle de l'amortissement des immobilisations subventionnées.

La commune ayant moins de 3500 habitants, elle ne pratique pas les amortissements des immobilisations (hors subventions d'investissements imputées au 204), les imputations aux comptes 1331 et 1337 sont donc erronées.

Ces rectifications étant budgétaires, l'adjoint aux finances, Julien RIEHL, propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative budgétaire suivante :

INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	COMPTE	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	MONTANT
13	1331	4 688,00	13	1341	4 688,00
13	1337	28 914,00	13	1347	28 914,00
	TOTAL	33 602,00		TOTAL	33 602,00

Le conseil Municipal adopte la décision modificative proposée : **à l'unanimité**

6 e point . Point sur les zones de non-traitement (ZNT)

L'arrêté du 27 décembre 2019 et le décret n°2019-1500 encadrent les mesures de protection à mettre en place depuis janvier 2020 pour la protection des riverains. Des **distances de sécurité pour l'épandage de produits phytosanitaires** au voisinage des zones d'habitation (riverains) et des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables (hôpitaux, crèches, écoles...) ont été fixées.

Accompagnées d'une charte « chartes d'engagement riverain » définie au niveau départemental, elles peuvent être réduites.

En l'absence de charte en « projet » ou approuvée par le préfet, les distances s'appliquent sans réduction possible.



Séance du CONSEIL MUNICIPAL de QUATZENHEIM du 09 NOVEMBRE 2020

De notre côté acté a été acté le principe ;

- d'aller dans le sens des textes et de prévoir des compensations pour pertes d'exploitation (estimés à 1600 €/an, 20 € l'are) et surtout de coûts pour que des fleurs plantes mellifères bio soient semées dans ces allées ; cela doit se faire dans un cadre bien défini avec la chambre d'agriculture.

- Et de définir une charte commune sur le territoire.

Le Maire a pris contact avec le Président de l'Association Foncière afin d'organiser avec lui une réunion où seront conviés les locataires des terrains exploitants afin que nous puissions échanger avec eux et constater s'ils veulent bien rentrer dans ce processus.

En cas d'accord il y a lieu de signer avec eux des engagements où apparaîtront les concessions de chacun.

Le Maire aurait préféré que d'eux-mêmes en tant que citoyens, les exploitants concernés mettent ces couloirs en zones de biodiversité (plantes mellifères en particulier) en place sans rien demander et fassent des efforts en matière d'écologie-

Questions formulées par Hubert HOELTZEL :

- « Cela représente combien de locataires ? »
- Difficile à dire il va falloir étudier la liste des locataire exploitants avec l'association foncière et les agriculteurs eux-mêmes car des échanges se font entre eux sans changement de fermages
- « S'il s'agit d'un agriculteur bio, on n'a pas besoin de lui demander de ne pas épandre de pesticide ? »
 - Non évidemment.
- « Pour quelle durée la charte serait signée ? »
- Pas trop long 2 ans ? Car déjà en 2022, il faut savoir que 15% des terres devront passer en bio donc la donne changera d'ici là ?

7 e point Point d'étape sur le devenir des locaux communaux sans affectations à ce jour ; **bâtiments**

La commune dispose de 8 bâtiments publics :

- Salle des Fêtes ;
- Salle du Périscolaire ;
- Mairie ;
- Caserne des Pompiers ;
- Ecole rue de l'Ecole ;
- Atelier municipal ;
- Petit local devant la mairie ;
- Petit local au-dessus du transformateur électrique place de la mairie.

Lors de la réunion du CM de septembre le conseil a désigné un petit groupe de travail qui a la charge de faire un point précis sur l'état des bâtiments.

Il est vrai que de laisser des locaux vides a un cout inutile et que de proposer des appartements serait une opportunité pour des personnes du village de s'installer ici.

Ce petit groupe s'est réuni et il fait ce soir une première présentation de ses réflexions.

Ecole rue de l'Ecole ;

C'est un vieux bâtiment classé dans le Plui, donc on ne peut pas trop y toucher mais cette maison offrirait de nombreuses possibilités pour une utilisation de type privée.



Séance du CONSEIL MUNICIPAL de QUATZENHEIM du 09 NOVEMBRE 2020

La commission estime qu'il y a beaucoup de travaux à réaliser pour le transformer en un ou deux appartements à relouer ou en ERP.

Il est proposé de faire visiter le bâtiment par des architectes et des immobiliers afin que ces derniers puissent estimer le coût d'une reconversion et une estimation d'un prix de vente.

MAIRIE

Ces locaux de presque 100 m² sont aujourd'hui quasiment vides. Seul les toilettes et un bureau sont encore utilisés par les agents communaux.

Au-dessus de ces locaux se trouve un grenier et une pièce avec les archives de la commune.

L'état des locaux est bon mais néanmoins doit faire l'objet dans tous les cas d'une mise aux normes au niveau électrique, sanitaire et écologique car la vieille chaudière au fuel doit être remplacée.

Les solutions d'utilisation pour cet étage sont assez restreintes 2 appartements OU un appartement et un espace mairie ...

Soit, nous en avons utilité pour la commune, soit nous devons trouver une autre solution pour ne pas avoir des locaux vides qu'il faut chauffer et assurer.

Le grenier et le local des archives sont à garder mais il y a lieu de les aménager et de les isoler.

Si le projet d'appartements est retenu, il faut trouver des toilettes et une salle de repos pour nos agents communaux. - Utiliser et réaménager les toilettes et le petit local dans la cour ?

La commission propose de faire visiter à des architectes l'étage – mairie ainsi que la maison - école afin que ces derniers puissent estimer le coût d'une reconversion en appartement et la mise aux normes nécessaire pour passer d'un ERP à un appartement privé avec la partie parkings aussi à ajouter.

Julien RIEHL propose de solliciter le CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. CAUE, afin de faire une étude le tout sous un expérimenté et neutre.

Josette PRIM trouve qu'il faut laisser un espace accueil public. Le Maire pense qu'il y a assez de salle à disposition. La grande salle à la mairie qui sera bien réaménagée, la salle des fêtes, la petite salle à côté de la salle des fêtes.

8 e point Fixation d'une journée de travail pour rangement les locaux de la mairie et de l'école ;

Il faut attendre la fin de la crise Covid19 afin d'organiser une journée de travail pour procéder au déménagement et au rangement de ces locaux ;

Rassembler tout ce que nous ne jetons pas de la mairie dans les locaux de l'ancienne école ;

Organiser un vide maisons aux habitants afin qu'ils viennent récupérer tout ce qui les intéresse ou lors du prochain marché aux puces

Certains objets auraient une petite valeur historique (à voir ?)

Les objets ne trouvant pas preneur seraient jetés à la déchetterie.

Qu'en pense le conseil ? y réfléchir !

9 e point Aménagement de la salle du conseil et de cérémonie

Depuis que les enfants de Quatzenheim ont intégré la nouvelle école nous disposons de l'ancienne salle de classe à côté du bureau de la mairie.

Nous avons validé le principe de transformer cet endroit en salle du conseil et de cérémonie.



Séance du CONSEIL MUNICIPAL de QUATZENHEIM du 09 NOVEMBRE 2020

Reste maintenant à l'aménager. Pour cela nous avons désigné Clarisse FREYSZ, Sylvie BARON et Damien LACOURT pour réfléchir et nous faire des propositions.

Cette salle sera un peu la vitrine de la commune où se dérouleront les réunions du conseil mais également les mariages et autres réceptions.

La situation de la salle nous permet de nous mettre en règle avec nos obligations en matière d'accueil des personnes handicapées.

Nous avons listé les travaux à effectuer : Enlever les dalles de liège et le tableau blanc, tout comme la règle avec les spots ;

Changer les dalles du faux plafond qui ont fait leur temps ;

Repeindre la salle en blanc avec un rappel du socle en couleur taupe ou gris ;

Déplacer le TBI sur le mur du côté entrée ;

Acheter des tables et des chaises.

L'idée étant de moderniser la déco de la salle en y plaçant une table centrale qui pourrait être fabriquée par nos soins avec du bois que nous pourrions récupérer. Damien LACOURT souhaiterait pour le cachet et l'authenticité, réceptionner dans son atelier du **bois** venant du Ban de Quatzenheim **APPEL AUX HABITANTS**

Compléter cette table centrale avec des tables amovibles qui pourraient très facilement être enlevées pour des cérémonies ou autres.

Bien sûr y rajouter des chaises qui cadrent avec les tables.

Les travaux seront réalisés en régie par des bénévoles et des agents techniques communaux.

Coût

Achat des dalles de faux plafond (environ 15 € le m²)

Achat de chaises et de tables (selon le choix que nous ferons)

Peinture (environ 5 € le litre) .

Cette salle doit être aux norme PMR pouvant recevoir des personnes à mobilité réduite

Calculer le coût Rampe d'accès pour personnes handicapées (DETR) *Demande de devis en cours*

Proposition pour la DETR 2021 dotation d'équipement.

10 e point . Point sur les réunions organisées par le comité consultatif sécurité-circulation :

Une première réunion a eu lieu avec les habitants de la route D 228.

Une autre était prévue avec les habitants de la **route de Furdenheim** RD30, mais elle a dû être annulée pour raisons sanitaires Une nouvelle réunion sera organisée rapidement.

Pour sécuriser la piste cyclable et notamment pour que les voitures ne soient plus garées sur une partie de la piste cyclable positionnement de mot sur les parebrises a des fins de sensibilisation, ça n'a pas servi donc nous avons mis en place des plots en béton.

- Pour protéger les passant au croisement nous avons placé un bac à fleurs du côté de l'intersection Furdenheim/Hurtigheim.

D'autres réunions seront encore organisées avec les habitants de la rue Principale et de la route de Dossenheim.

- Enfin la semaine dernière nous avons passé en revue toutes les plaques de regards pour réduire le bruit causé par ces dernières lors du passage des voitures.



Écouter le retour et soucis des habitants et écouter leur solution pour trancher. Les gens sont maintenant dans l'attente il faut amorcer des solutions

- Pour la route de Fessenheim peut-être planter des petits arbres dans le terreplein existant en fin de village pour casser un visuel de champ libre,
- Proposition d'installer des feux rouges intelligents en entrées de village. Ces feux ne sont pas homologués et sont onéreux (environ 20000 euros) Proposition de devenir en ce domaine pilote pour le département afin d'être assistés ?
- Généraliser les plots solaires clignotants sur les passages piétons et revoir le marquage de certains, installer d'autres radars pédagogiques (solaires cette fois ?)

11 e point Point sur la demande d'installation d'un éclairage du city stade

Le FCQ a fait une demande concernant l'éclairage du terrain de foot annexe et les jeunes du village sollicitent l'éclairage du city stade.

Nous avons pensé que nous pourrions réaliser une installation commune pour les deux.

Ne devrions-nous pas réfléchir et s'orienter vers un luminaire solaire Lampadaires solaires 2500€ pièce, suffisant pour éclairer le city stade dans un premier temps. (Voir site sur Stutzheim qui a déjà installé ce genre d'éclairage led solaire).

Nous pourrions peut-être solliciter une aide à l'ES pour participer au cout d'un ou deux lampadaires pour le city stade Au regard du coût que pourrait avoir cette installation il est proposé de rencontrer le FCQ pour voir à quelle hauteur financière il pourrait participer. 1^{er} devis éclairage city stade environ 20000€.

A réfléchir si nous pouvons inscrire cette dépense au prochain budget 2021.

Et le proposer également en demande de dotation DETR 2021 ou autre subvention comme le fonds de solidarité intercommunal.

12 e point . Localisation de 2 places de parking réservées aux pompiers lors des interventions.

Nous avons été sollicités par le chef de section pour tenter de trouver une solution quant au stationnement des voitures des pompiers qui sont appelés à intervenir et qui ne peuvent du fait de l'urgence passer du temps à chercher à se garer.

Ces places ne doivent pas être trop éloignées de la caserne. Après avoir étudié un certain nombre de cas de figure ; (Proposition de place de parking pompier sur la placette du village écartée car non esthétique et dans le virage et passage piétons) il est proposé de transformer la place réservée aux handicapés qui se trouve à côté de la bibliothèque et qui est très rarement utilisée.

Nous pouvons transformer la place de parking en deux places réservées aux pompiers.

Cela permettra à la bibliothèque de continuer à profiter de la place pour décharger le matériel et en même temps les pompiers sont assurés à trouver une place qui leur est dédiée,

Les travaux peuvent être réalisés en régie par les agents techniques communaux.

Coût

Bombe de peinture et panneaux « stationnement interdit sauf sapeurs-pompiers » (environ 150 €)

Les conseillers sont d'accord avec cette proposition.

13 e point Divers

Organisation du 11 novembre maintenue mais en comité réduit car les élus souhaitent en cette période difficile faire vivre la mémoire et la sensibilité citoyenne et collective.